



Manuel du Président d'unité

FÉVRIER 2021

Manuel du Président d'unité

Introduction

Bonjour et félicitations pour votre poste de Président de votre unité, que vous soyez nouveau ou expérimenté à ce poste.

Veillez prendre connaissance de vos fonctions, telles que décrites dans ce Manuel du Président d'Unité. Il faut que nos unités soient solides si nous voulons être en mesure de faire face efficacement à nos employeurs, et une unité ne peut être solide que si elle est bien dirigée. C'est votre rôle. Qu'il s'agisse de tenir des assemblées efficaces, de veiller à ce que les règles du Syndicat des Métallos soient respectées ou simplement d'être un modèle dont les membres peuvent être fiers, votre rôle en tant que Président d'Unité est essentiel au succès de votre unité. Un manuel peut vous apprendre quelles sont vos fonctions et comment les remplir, mais ce sont vos qualités et valeurs personnelles qui feront de vous un excellent Président d'Unité. C'est votre leadership qui fera prospérer votre unité. Néanmoins, j'espère que ce Manuel vous sera utile.

Si vous avez besoin de conseils relatifs à vos fonctions, n'hésitez pas à me contacter : donna.hokiro@usw1944.ca

Solidarité,
Donna Hokiro
Présidente par intérim

Fonctions

Fonction n° 1 - Devenez familier avec les des Règlements de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos et de la Constitution internationale du Syndicat des Métallos

Une partie du rôle de Président, qu'il s'agisse d'un Président d'Unité, de comité, etc., est de veiller à ce que les affaires soient exécutées de façon ordonnée, conformément aux règles en vigueur. Il n'est pas souhaitable que diverses personnes aient des idées différentes concernant les règles, et il est donc important que ces dernières aient l'assurance que le Président d'Unité connaît les règles.

Les Règlements de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos et une version électronique des règles de procédure Bourinot sont disponibles sur le site Web de la section locale à <https://fr.usw1944.ca/r-glements>. Les unités doivent respecter tous les Règlements de la section locale qui s'y appliquent. Les unités doivent se référer aux règles de procédure Bourinot au cas où il y aurait des questions en suspens concernant la procédure régulière d'une assemblée d'unité. *N'est pas sur cette page web, ni en FR nin en EN*

Cela dit, il est très important que le Président d'Unité comprenne que les règles sont faites pour faciliter les affaires du syndicat et non pour les ralentir. Une unité fonctionnelle repose sur suffisamment de solidarité, confiance et désir partagé de fonctionner correctement pour ne pas avoir à recourir incessamment aux règles. C'est la différence entre une bonne organisation et une bureaucratie ; il s'agit d'encourager la participation sans pour autant permettre tout et n'importe quoi.

Fonction n° 2 - Présider efficacement les assemblées d'unité

En tant que Président d'Unité, vous présidez les assemblées d'unité – d'où le nom. Voici quelques conseils pour assurer au mieux cette fonction :

a) S'assurer que les règles soient respectées

Il ne suffit pas de connaître les règles ; on attend du Président qu'il les applique. En cas d'hésitation quant à la méthode appropriée pour mener les affaires du syndicat lors d'une assemblée, la réponse se trouvera soit dans les règles propres

Manuel du Président d'unité

au Syndicat des Métallos, ou à défaut, il faudra suivre les Règles de procédure Bourinot. Cependant, gardez à l'esprit que s'il est préjudiciable de ne pas connaître les règles, s'y référer constamment peut ralentir le déroulement de l'assemblée et décourager les participants. Cela ne signifie pas que l'ordre ne doit pas être maintenu, mais faire preuve de trop de rigueur peut parfois avoir des conséquences néfastes. Le maintien d'un environnement où règnent la confiance et la solidarité facilite plus la bonne conduite d'une assemblée syndicale que le respect parfait des règles par un Président le plus compétent soit-il.

Votre responsabilité quant au maintien de l'ordre s'applique également aux normes de courtoisie qui ne sont pas des « règles ». Si quelqu'un interrompt l'assemblée sans cesse ou agit de manière irrespectueuse, par exemple, c'est au Président de remédier au problème.

b) S'assurer que l'ordre du jour de l'unité tel que décrit dans les Règlements de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos soit respecté

L'article XVII des Règlements de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos décrit l'ordre du jour correct des assemblées d'unité, auquel s'ajoutent ici quelques notes en *italique* :

1. Ouverture de l'assemblée

Conformément à la Constitution internationale du Syndicat des Métallos, l'ouverture est assurée par le Président d'Unité qui déclare ce qui suit :

« Le moment étant venu d'ouvrir cette assemblée, je déclare cette assemblée dûment réunie et qualifiée pour traiter des mesures propres à sauvegarder les meilleurs intérêts de notre Section locale et du Syndicat des Métallos. »

2. Appel nominal des dirigeants par le Secrétaire d'Unité

Le Secrétaire d'Unité lit les noms des responsables d'unité présents et absents. Les responsables d'unité sont le Président d'Unité, le Vice-président d'Unité, le Secrétaire d'Unité et tous les Conseillers d'Unité.

Manuel du Président d'unité

3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente

« Lire » le procès-verbal signifie revoir et approuver celui-ci. Une fois le procès-verbal « lu », une motion doit être proposée et appuyée pour que le procès-verbal soit « approuvé » (ou adopté) tel qu'il a été lu. Une telle motion signifie que les membres sont d'avis que le Secrétaire d'Unité a correctement dressé le procès-verbal de l'assemblée précédente. Si la lecture révèle une erreur ou omission, un membre peut proposer que le procès-verbal soit corrigé. Si une telle proposition est adoptée, une autre proposition doit alors être présentée pour que le procès-verbal soit ensuite approuvé « tel que corrigé » ou « tel que modifié ».

4. Lecture des communications

Le Secrétaire d'Unité lit les lettres (ou en fait un résumé) qui nécessitent d'être portées à l'attention de l'assemblée. On écarte immédiatement celles qui ne sont pas susceptibles de donner lieu à une longue discussion. Les autres peuvent être reportées aux « Affaires nouvelles » ou référées à un comité permanent. Si une communication n'implique pas de prise de décision, ou si l'assemblée ne désire pas prendre de décision, celle-ci peut, après avoir été lue, être classée sur adoption d'une motion en ce sens.

5. Rapports des responsables et/ou des dirigeants

C'est le moment où tous les responsables d'unité, ainsi que les officiers des Métallos qui sont présents en tant qu'invités, font un rapport sur les thèmes qui relèvent de leur responsabilité, à l'exception des Conseillers d'Unité qui font leur rapport sur le traitement des griefs plus tard dans le déroulement de l'assemblée.

6. Rapport du Représentant de la section locale

C'est le moment où le Représentant de la section locale fait un rapport sur les enjeux et événements à l'échelle de la section locale.

Manuel du Président d'unité

7. Rapport des Conseillers

C'est le moment où les Conseillers d'Unité abordent le traitement des griefs, en tenant dûment compte de la vie privée des membres.

8. Rapport des délégués

C'est le moment où les membres qui sont délégués au nom de l'unité (ou de la section locale) au sein de toute entité extérieure à l'unité font leurs rapports. Cela inclut les délégués à l'Assemblée des Délégués de la Section Locale, les délégués à un conseil du travail, les délégués aux congrès de toute fédération ou congrès du travail, etc.

9. Admission des nouveaux membres

En tant que Président d'Unité, vous avez l'honneur de procéder à l'admission de nouveaux membres au sein de notre syndicat. Pour procéder à l'admission de nouveaux membres, appelez tous les participants à l'assemblée à se lever, invitez les membres qui assistent à leur première assemblée d'unité de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos à s'avancer au-devant de l'assemblée pour l'admission, demandez-leur de lever la main droite et de répéter après vous le serment suivant, conformément aux Statuts du Syndicat des Métallos. Ne lisez que quelques mots à la fois :

« Reconnaissant que le Syndicat des Métallos est une puissante organisation syndicale qui se consacre au progrès de mes intérêts et des intérêts de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses, et que la force du syndicat dépend de l'engagement que ses membres prennent envers lui et les uns envers les autres, je promets sincèrement et de mon propre gré de me soumettre aux lois de ce syndicat, de prêter allégeance aux principes du Syndicat des Métallos et de sauvegarder l'intégrité de ces principes ; de ne jamais user de discrimination contre un compagnon de travail en raison de ses croyances, de sa couleur, de son sexe ou de sa nationalité ; de défendre la liberté de pensée, qu'elle s'exprime verbalement ou par écrit ; de défendre en toute occasion et dans la mesure de mes capacités les membres de notre organisation, et de ne jamais révéler à un employeur ou

Manuel du Président d'unité

à son agent le nom d'un membre sans en avoir reçu une autorisation appropriée. Je cesserai de travailler lorsque j'y serai autorisé et que l'organisation aura approuvé que je le fasse. Je m'engage sur l'honneur et je m'engage de plus, à chaque occasion, "à dire un bon mot au sujet de mon syndicat". »

10. Rapports des représentants des comités

C'est le moment où les membres des comités, tels que le comité de santé et sécurité au travail, ou tout autre comité que votre unité a constitué ou auquel elle participe, font leurs rapports.

11. Affaires en cours

On traite ici des questions qui découlent d'assemblées précédentes. Normalement, il en est fait mention dans le procès-verbal de l'assemblée précédente. Le Secrétaire d'Unité doit porter à l'attention du Président d'Unité toute affaire en cours, de sorte qu'elle puisse être inscrite à ce point de l'ordre du jour.

12. Affaires nouvelles

On traite ici des questions qui, au cours de l'assemblée, ont été reportées à plus tard et aussi des questions qui ont été soulevées depuis la dernière assemblée.

13. Questions d'intérêt général

À ce stade, on aborde divers sujets d'intérêt pour le syndicat qui doivent être portés à l'attention des membres. Habituellement, ces sujets ne nécessitent pas que l'assemblée adopte une mesure. Il s'agit simplement d'information et d'éducation (par exemple un mot de félicitations ou de condoléances dont l'unité souhaite parler quelques minutes).

Manuel du Président d'unité

14. Levée de l'assemblée

Conformément à la Constitution internationale du Syndicat des Métallos, la levée de l'assemblée est effectuée par le Président d'Unité qui déclare ce que suit :

« Les affaires de cette assemblée ayant été dûment traitées, je la déclare ajournée jusqu'à notre prochaine assemblée ordinaire, à moins que vous ne receviez une convocation spéciale entre temps, à laquelle j'espère que tous les membres seront présents. »

En tant que Président des assemblées d'unité, vous assurez que le déroulement de l'assemblée respecte l'ordre du jour. Veuillez vous assurer que les affaires appropriées soient abordées au moment adéquat de l'assemblée. Sinon, les participants discuteront seulement de ce qui les intéresse, et l'assemblée sera terminée sans que vous n'ayez traité les sujets importants. Il est important de garder à l'esprit que ces assemblées portent sur le fonctionnement du syndicat et, par extension, de votre unité, et ne doivent pas être utilisées comme un moyen de discuter en détail de ce qui se passe dans le milieu de travail. Ce ne sont pas des réunions « d'équipe ».

Lorsque nécessaire : assermentation des nouveaux responsables d'unité

Les responsables d'unité nouvellement élus, acclamés ou nommés doivent être assermentés et installés lors de l'assemblée d'unité après la ratification de leur élection, acclamation ou nomination. Cette assemblée débutera avec les dirigeants d'unité toujours en fonction ; le Président d'unité en exercice prêtera serment et installera les nouveaux responsables d'unité lors du dernier point de l'ordre du jour de l'assemblée d'unité.

L'installation de nouveaux responsables d'unité nécessite que tous les responsables d'unité prêtent le serment suivant, comme indiqué à la page 80 de la Constitution du Syndicat des Métallos :

« Je,, m'engage sincèrement et sur mon honneur à m'acquitter de toutes les fonctions de ma charge, telles que prescrites par les lois de

Manuel du Président d'unité

l'organisation, et à prêter allégeance au Syndicat des Métallos. Je remettrai à mon successeur à ce poste, lorsqu'il entrera en fonction, tous les livres et toutes les autres propriétés du syndicat qui pourraient être en ma possession au terme de mon mandat. Je fais solennellement toutes ces promesses, sachant parfaitement que, si je viole cet engagement, je serai marqué comme étant dénué de principes et dépourvu d'honneur. »

Fonction n° 3 - Coordonner la sélection d'un membre par les responsables de votre unité pour combler un poste vacant de responsable d'unité

Si un responsable d'unité quitte son poste au cours de son mandat, le poste laissé vacant doit être pourvu et vous êtes chargé de coordonner le processus.

Les postes vacants de responsables d'unité (Président d'Unité, Vice-président d'Unité, Secrétaire d'Unité et Conseiller d'Unité) doivent être pourvus par un membre qui est choisi par les autres responsables d'unité. Idéalement, les choix de tous les responsables d'unité doivent être sollicités, mais si suffisamment de responsables d'unité sont sollicités et que les sollicitations supplémentaires ne changeraient pas le résultat, c'est acceptable. Par exemple, si votre unité se compose de 5 responsables d'unité et que 3 d'entre eux choisissent un membre pour occuper un poste vacant, vous n'avez pas vraiment besoin de solliciter les deux autres responsables car leurs choix n'affecteront pas le résultat (mais il est préférable d'inclure tous responsables d'unité dans ce processus). Il n'est pas nécessaire d'effectuer ces sélections lors d'une assemblée, celles-ci peuvent être effectuées par SMS, etc.

La sélection faite par les autres responsables d'unité sera alors communiquée au bureau de la Section locale à unit.correspondence@usw1944.ca, et la sélection devra ensuite être ratifiée par le Bureau exécutif de la Section locale. Lorsque la sélection sera ratifiée, vous serez informé de la date à laquelle elle sera effective.

Les Règlements de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos décrivent ce processus à l'article V 1c7.

Manuel du Président d'unité

Fonction n° 4 - Être membre d'office de tous les comités et nommer tous les comités qui ne sont pas désignés autrement

En vertu des Règlements de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos, en tant que Président d'Unité, vous êtes membre d'office de tous les comités, ce qui signifie que vous devenez automatiquement membre de chaque comité interne à votre unité. Vous êtes également responsable de la nomination de tous les comités internes à votre unité, à moins que l'unité n'ait adopté une motion visant à désigner les membres de ce comité d'une autre manière.

Conclusion

J'espère que vous avez maintenant une idée précise de votre rôle de Président d'Unité et de comment vous acquitter correctement de vos tâches. Tous les militants syndicaux doivent avoir pour objectif d'être considérés comme des exemples de leadership et de justice par leurs pairs ; en tant que Président d'Unité, vous devez être un exemple non seulement pour vos collègues, mais aussi et surtout pour les militants qui constituent votre unité. Des Présidents d'Unité engagés inspirent l'engagement des responsables d'unité, lesquels inspirent l'engagement des travailleuses et travailleurs au sein des unités, lesquels obtiennent par leur engagement de solides conventions collectives et l'attribution des droits qui leur sont dus. Merci pour votre engagement. Dites chaque jour quelque chose de bien au sujet de votre syndicat.